

Cours N° 3: L'Orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale : Histoire et évolution de l'orthographe française

□ Introduction

L'orthographe française, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est le fruit d'une longue histoire où se sont mêlés facteurs linguistiques, politiques, culturels et pédagogiques. Elle ne s'est pas constituée de manière linéaire et uniforme : elle résulte d'une succession de **tentatives de codification**, de **réformes orthographiques** et de **pratiques sociales variées**. L'orthographe reflète à la fois la prononciation, l'histoire des mots, et la volonté de distinguer certains usages.

Cette distinction entre **orthographe d'usage** (celle que l'on apprend et utilise quotidiennement) et **orthographe grammaticale** (celle qui structure les accords, la morphologie et les règles syntaxiques) montre combien la langue écrite est soumise à des tensions permanentes. L'étude de son évolution éclaire les **difficultés rencontrées par les apprenants**, mais aussi les enjeux de la réforme, de la normalisation et de l'enseignement du français.

I. Les débuts de l'orthographe française (VIIIe-Xe siècles)

1. Le concile de Tours (813)

Sous le règne de Charlemagne, le concile de Tours a marqué un tournant. Les autorités religieuses constataient que **les homélies en latin étaient incomprises par la majorité de la population**. Charlemagne ordonna donc que les sermons soient traduits en **rusticam Romanam linguam** ou en **Theodiscam**, c'est-à-dire en langue romane ou germanique vernaculaire.

➤ Cette décision illustre deux points essentiels :

1. La **prise en compte de la langue parlée** pour transmettre un message religieux.
2. La nécessité de **développer une graphie adaptée aux sons du français naissant**, distincte du latin.

2. Les Serments de Strasbourg (842)

Les Serments de Strasbourg représentent le premier texte écrit en **langue romane clairement distincte du latin**. La transcription adoptée est **phonétique**, visant à reproduire les sons tels qu'ils étaient prononcés. On y trouve déjà des tentatives de codification du parlé :

- **Exemple** : « Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament »
Cette phrase montre une écriture qui essaie de refléter la prononciation, sans respecter encore de normes fixes.

Les Serments témoignent aussi du **bilinguisme latin-roman**, puisque le texte comporte des versions latine et romane destinées à des audiences différentes.

3. Premiers textes littéraires

La **Séquence de Sainte Eulalie**, vers 880, est le premier texte littéraire en ancien français. Sa graphie reste phonétique et rudimentaire, mais elle montre une **progression vers l'écrit autonome** : la langue romane commence à se détacher du latin, même si la norme orthographique est inexistante.

- **Séquence de Sainte Eulalie** : phonétique rudimentaire, morphologie peu stable.

📊 **Tableau 1 : Exemple de transcription phonétique comparée**

Texte	Ancienne graphie	Phonétique	Français moderne
Séquence de Sainte Eulalie	« Con iou que volenté de Dieu... »	/kõ zu kə volâte də djø/	« Comme je veux la volonté d

II. L'ancien français et la non-codification (XIe-XVIe siècles)

1. Variations régionales et individuelles

Pendant plusieurs siècles, l'orthographe n'était pas normalisée. On observe :

- **Langue d'oc (sud)** : orthographe flexible, dite « graphie des jongleurs », adaptée aux besoins de la poésie et de la chanson.
- **Langue d'oïl (région de Paris)** : codification progressive à partir du XIIIe siècle, avec influence administrative et littéraire.

Cette diversité reflète une **absence de norme écrite centralisée**, où chaque scribe adaptait les mots à la prononciation locale ou au style recherché.

2. Tendances orthographiques selon Nina Catach

Catach distingue deux grandes tendances :

- **Phonétique** : transcription directe des sons prononcés.
- **Étymologique et morphologique** : maintien de certaines lettres pour distinguer homonymes ou pour respecter l'origine du mot.
- Phonétique vs étymologique.

📊 **Tableau 2 : Comparaison phonétique vs étymologique**

Mot	Écriture phonétique	Écriture étymologique
Cheval	cheval	cheval
Roi	roi	roi
Oiseau	oizo	oiseau

Ces tendances sont déjà visibles dans des textes médiévaux et annoncent des débats qui perdurent aujourd'hui.

3. Les écritures utilisées

- **Caroline** : utilisée pour les textes latins et littéraires.
- **Gothique** : plus rapide, pratique pour les textes administratifs, mais moins lisible.

Ces écritures influencent la formation de lettres et certaines conventions orthographiques.

III. Tentatives de codification et imposition du français (XVI^e siècle)

1. Geoffroy Tory et les innovations

Geoffroy Tory (1480-1533) propose **des normes typographiques** :

- Accents et cédille pour clarifier la prononciation.
- Apostrophe pour signaler l'élision.
- Publication de *La Briève Doctrine*, qui fixe certaines règles de typographie et d'orthographe.

2. Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)

François Ier impose le **français dans les actes officiels et judiciaires**, en remplacement du latin. Objectifs :

1. Uniformiser la langue administrative.
2. Faciliter la compréhension des textes par la population.

C'est la **première mesure politique** de codification de la langue.

🚩 Tableau 3 : innovations orthographiques

Auteur	Invention / réforme	Exemple
Tory	Accent aigu et grave	été, père
La Ramée	i/j et u/v	j ou i, v ou u
Meigret	Phonofixation	homonyme différenciés

3. Grammairiens et réformistes

- **Louis Meigret (1542)** : phonofixation, fixation de l'orthographe sur la prononciation orale.
- **Jacques Péletier du Mans (1547-1550)** : distinction entre orthographe et prononciation.
- **Pierre de La Ramée (1562)** : distinction i/j et u/v pour simplifier la lecture et l'écriture.

IV. Évolutions grammaticales et orthographiques au XVII^e siècle

1. Écrits contestataires

Le XVII^e siècle voit émerger des critiques contre la complexité de l'orthographe héritée du latin. Certains auteurs défendent une écriture plus proche de la prononciation :

- **Raymond Poisson (1609)** conteste la « latinortographe », dénonçant l'excès de lettres inutiles.
- **Jean Godard (1620)** propose la suppression des s muets et l'introduction de l'accent circonflexe pour signaler les voyelles longues ou anciennes lettres disparues.

Ces initiatives montrent une **tension entre la tradition et la simplification**.

2. Fondation de l'Académie française (1635)

Sous Louis XIII et Richelieu, l'Académie française est créée pour **centraliser le contrôle de la langue** et fixer des règles communes. Ses objectifs sont :

1. Normaliser la langue écrite pour les textes littéraires et administratifs.
2. Défendre la « pureté » du français face aux influences étrangères et aux libertés régionales.

Cependant, l'Académie adopte une **attitude conservatrice**, privilégiant la préservation des usages anciens, parfois au détriment de la simplicité.

3. Préconisations orthographiques

Certaines publications, comme celles de **Pierre Corneille (1663)**, recommandent l'usage des lettres « ramistes » et la différenciation des accents pour rendre la lecture plus claire. Louis de Lesclache (1668) insiste sur le phonétisme pour rapprocher l'écriture de la prononciation.

Cette période marque donc un **équilibre entre innovations graphiques et maintien de l'héritage latin**.

V. L'Académie française et les premières réformes (XVII^e-XVIII^e siècles)

1. Motivation initiale (1673)

L'Académie souhaite fixer les règles afin de **garantir l'uniformité de la langue**. Elle défend l'orthographe ancienne pour distinguer les « savants » des « ignorants », une vision élitiste de la langue.

2. Réformes et simplifications

Malgré la tendance conservatrice, plusieurs initiatives proposent des simplifications :

- **César-Pierre Richelet (1680)** : orthographe simplifiée de certains mots courants.
- **Abbé d'Olivet (1740)** : suppression de lettres étymologiques inutiles et réglementation de l'usage du y.
- **Voltaire (1771)** : phonétisme, affirmant que « l'écriture est la peinture de la voix ».

Ces propositions montrent un **intérêt croissant pour l'efficacité et la pédagogie**.

3. Innovations pédagogiques

La diffusion de matériel didactique devient essentielle :

- **Bureau typographique de Louis Dumas (1733)** : méthodes interactives pour apprendre la lecture.
- Abécédaires et cartes pédagogiques facilitent la mémorisation des lettres et des sons.

🚩 **Tableau 4 : propositions pédagogiques et orthographiques**

Auteur	Proposition	Impact pédagogique
Richelet	simplification de mots courants	facilite apprentissage
d'Olivet	suppression lettres inutiles	rapproche phonétique/graphie
Voltaire	Phonétisme	liaison oral/écrit

Ainsi, l'enseignement commence à intégrer les connaissances sur **la correspondance graphie-son**, principe central encore aujourd'hui.

VI. XIXe siècle : mouvements réformistes et codifications officielles

1. Réformes suisses (1865-1876)

La Suisse romande adopte plusieurs mesures pour **simplifier l'écriture** :

- Création de comités phonographiques et néographiques.
- **Ambroise Firmin Didot** : suppression de lettres étymologiques, harmonisation des désinences, suppression des x finaux.

Ces mesures inspirent des propositions similaires en France, mais avec des résistances importantes.

2. Initiatives françaises

- **Émile Littré** : propose des simplifications orthographiques pour aligner écriture et prononciation.
- **Société de réforme orthographique (1889-1890)** : publie une pétition pour simplification phonétique, reflétant un mouvement populaire et académique pour rationaliser la langue.

3. Résistances et tolérances

L'Académie française conserve un **attachement au prestige de l'orthographe classique**. Le ministre Léon Bourgeois (1891) propose des tolérances pédagogiques pour les enseignants, mais aucune réforme n'est adoptée officiellement.

 **Tableau 5 : Réformes et résistances**

Réforme	Auteur/Date	Adoption
Simplification Suisse	1865-1876	oui en Suisse, non en France
Société de réforme orthographique	1889-1890	refusée par Académie

VII. XXe siècle : crise, pédagogie et projets de réforme

1. Crise de l'orthographe

Le XXe siècle est marqué par la **notion de « crise orthographique »** :

- **Simon (1911)** évoque les difficultés pour les élèves et le décalage entre oral et écrit.
- La Première Guerre mondiale suspend temporairement les réformes.

2. Efforts pédagogiques

Pour améliorer l'enseignement, plusieurs manuels et initiatives apparaissent :

- **Odette et Édouard Bled (1945)** : manuels complets, avec exercices structurés.
- **André Sève et Jean Perrot (1946-1947)** : manuel ORTHO, destiné aux typographes et enseignants.
- **Commission Langevin-Wallon (1947)** : recommandations pédagogiques, mais non publiées.

3. Approches linguistiques et pédagogiques

Les réformes cherchent à concilier **régularisation orthographique, pédagogie et usage** :

- **René Thimonnier (1966-1969)** : régularisation sur base morphologique et analogique.
- **Association des enseignants de français (1970)** : manifeste pour rénovation pédagogique.
- **Commission Emmanuel (1970-1974)** : planification des réformes orthographiques.

 **Tableau 6 : Régularisations phonétiques et morphologiques**

Mot ancien	Orthographe traditionnelle	Rectification
nénufar	Nénufar	nénuphar
pharamacie	Pharmacie	pharmacie
étoüffer	Etouffer	étouffer

VIII. Années 1980-1990 : réformes et débats contemporains

1. Multiplication des initiatives

- **Nina Catach (AIROE, 1983)** : recherche et sensibilisation aux régularisations possibles.
- **ICEM et ADEC** : adaptation de l'orthographe populaire, proposition de simplifications pédagogiques.
- Sondages auprès des enseignants (1985-1988) : majorité favorable aux réformes.

2. Rectifications officielles

- **Arrêtés Haby (1977)** : tolérances pour les examens et publications scolaires.
- **Circulaires Michel Rocard (1990)** : rectifications concernant le trait d'union, pluriel des mots composés, accent circonflexe, participe passé.
- L'Académie française approuve à l'unanimité, mais avec réserve sur la diffusion.

3. Débats et résistance

Certaines figures publiques, comme **François Bayrou**, et des médias, **Le Figaro**, contestent ces réformes.

Une tension persiste entre **usage courant et codification stricte** : certaines maisons d'édition publient les rectifications « à titre d'information » mais maintiennent l'orthographe traditionnelle.

📊 **Tableau 7 : Rectifications officielles (Michel Rocard, 1990)**

Mot / groupe	Ancienne orthographe	Orthographe rectifiée	Commentaire
Portefeilles	porte-feuilles	portefeilles	simplification du trait d'union
Noyaux	noyaux	noyaux	pluralisation standardisée
Abîme	abîme	abime	accent circonflexe facultatif

□ Conclusion

L'histoire de l'orthographe française montre un **équilibre constant entre tradition et innovation**.

- Les réformes ont été motivées par des **raisons phonétiques, pédagogiques et pratiques**.
- Elles ont souvent été freinées par le **prestige de l'orthographe classique et la résistance des institutions**.
- La distinction entre orthographe d'usage et grammaticale est essentielle pour comprendre les **difficultés des apprenants et les enjeux pédagogiques**.

Pour que toute réforme soit adoptée durablement, la participation de **tous les acteurs : institutions, enseignants, éditeurs et public** est nécessaire.

➤ Exemples d'évolution orthographique

Auteur / Texte	Ancienne orthographe	Orthographe moderne
Rabelais (1535)	Cy n'entrez pas, hypocrites...	Ce n'entrez pas, hypocrites...
Descartes (1637)	Pour moy ie n'ay iamais...	Pour moi je n'ai jamais...
Clément Marot	avois	avais
Pierre de La Ramée	i/j, u/v	distinctions adoptées

Ces exemples montrent la **progression de la phonétique, l'adoption de lettres différenciées et la rationalisation** de l'écriture.

Fiche mémo synthétique

- ✓ **VIIIe-Xe siècles** : premières tentatives de transcription des langues vernaculaires.
- ✓ **XIe-XVIe siècles** : variations régionales et premières tendances phonétiques/étymologiques.
- ✓ **XVIe siècle** : codification officielle, accents, cédille, apostrophe.

- ✓ **XVIIe-XVIIIe siècles** : Académie française, conservatisme vs premières simplifications.
- ✓ **XIXe siècle** : mouvements réformistes, résistances institutionnelles.
- ✓ **XXe siècle** : crise de l'orthographe, manuels pédagogiques, projets de réforme.
- ✓ **1980-1990** : rectifications officielles, débats contemporains, adoption progressive.

□ **Références bibliographiques :**

- Académie française [Hermant A.], 1932, *Grammaire de l'Académie française*.
- BLÉD, É. & O., 1945, *Le français correct, cours et exercices*.
- CATACh, N., 1980, *L'orthographe française : traité théorique et pratique*, Nathan.
- CATACh, N., 1983, *L'orthographe et l'enseignement du français*.
- CATACh, N., 1991, *Lexique orthographique des mots rectifiés*.
- FILLIOZAT, J., 1960, *Histoire de l'orthographe française*.
- TORY, G., 1529, *La Briève Doctrine*.
- PELETIER DU MANS, J., 1547-1550, *Dialogue de l'ortographe et prononciacion françoise*.
- SEVE, A., PERROT, J., 1946-1947, *ORTHO pour typographes*.